

HISTOIRE.

PARTIE 2.

Société, Eglise et pouvoir politique
dans l'occident féodal (XI^o-XV^os).

Leçon 5.
La domination des campagnes
par les seigneurs.
XI^o - XV^o s.



<http://www.CartesFrance.fr>

0 250
0 150
km mi
Projection Lambert-93 - RGF-93 datum

Document 1.

Il est certain que [...] Gausbert, qui a vécu dans le XI^e siècle est le fondateur de Montsalvy. [...] Il se serait rendu à Montsalvy vers 1060. [...] Avant que Gausbert dirigeât ses pas vers Montsalvy, ce lieu présentait un aspect bien triste. Il était stérile et inculte ; il était couvert de ronces et d'épines. Il servait de retraite à des brigands et de repaires de bêtes féroces.

Comme cet endroit était, d'un côté, très dangereux pour les voyageurs, et que de l'autre, il interceptait toute voie de communication entre Aurillac et Rodez, Gausbert s'y transporta avec Pierre d'Albi et Bertrand de Rodez, tous les deux prêtres et religieux comme lui. Il obtient de Beranger, vicomte de Carlat et fils de Richard II, la permission de défricher le pays et d'y construire des habitations. [...] Beranger donna, avec l'emplacement où se trouve Montsalvy, une étendue assez considérable de terrain adjacent. Quatre croix élevées aux quatre points cardinaux en marquaient les bornes.

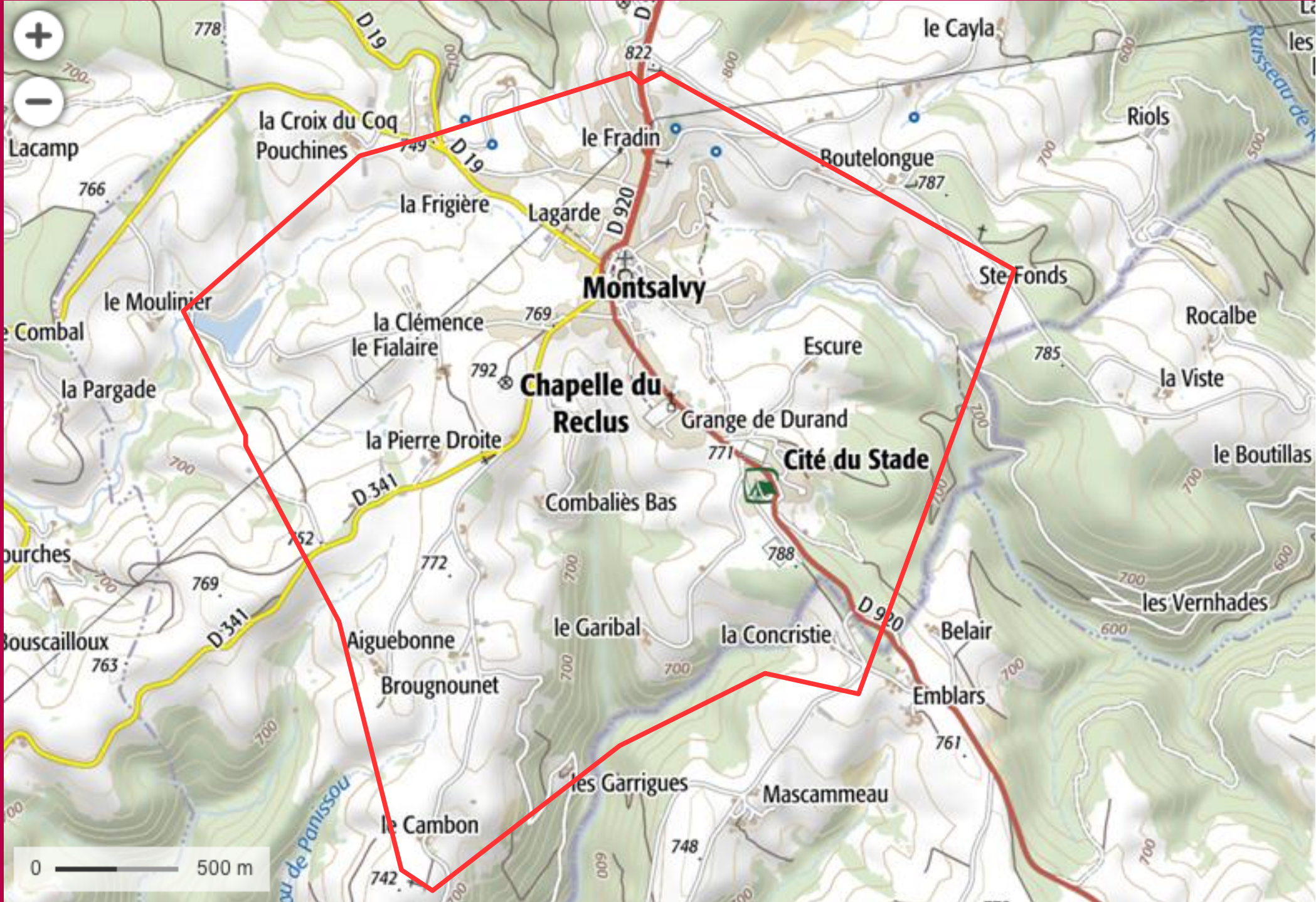
G. Muratet, Notice historique sur Montsalvy, sur son église et sur son ancien monastère, 1843.

1. Qui est le donateur du fief ? Qui reçoit le fief ? Quelle date ?

Vers 1060, le vicomte de Carlat Béranger, fait donation de ses terres à Gausbert père abbé d'un ordre religieux. Béranger est le suzerain, Gausbert le vassal.

2. Qui occupait cet espace avant cette date ?

C'était un espace inculte couvert de bois et presque inhabité.



Lacamp

la Croix du Coq
Pouchines

le Fradin

le Cayla

Riols

Routelongue

Ste Fonds

Montsalvy

le Moulinier

la Clémence

Escure

Rocalbe

le Fialaire

Chapelle du Reclus

Grange de Durand

Cité du Stade

la Viste

la Pargade

la Pierre Droite

Combalès Bas

771

le Boutillas

bourches

752

772

les Vernhades

Bouscailloux

763

Aiguebonne

le Garibal

la Concrisie

Belair



le Cambon

les Garrigues

Mascammeau

Emblars

009

748

742

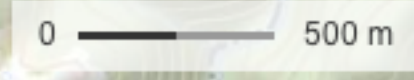
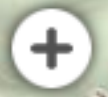
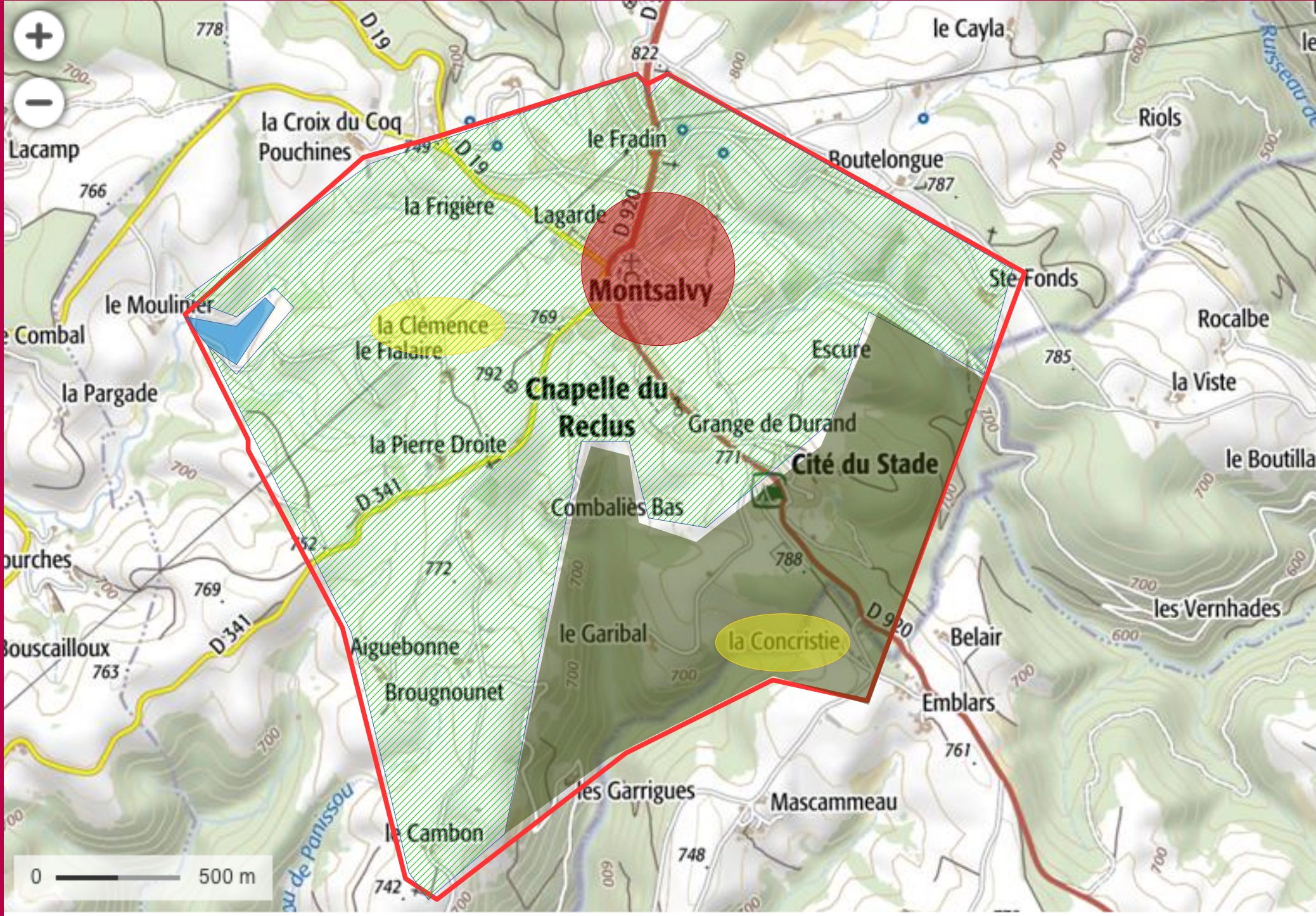
3. A l'aide du document 1, explique les premiers travaux réalisés sur la seigneurie :

Les moines ont commencé par défricher les terrains, puis ils ont fait venir des paysans pour cultiver les terres.

La seigneurie se comporte 2 types de terres cultivées :

- La réserve : Ces terres appartiennent au seigneur qui les fait cultiver par les paysans.
- Les tenures : ce sont des lots de terres que le seigneur loue aux paysans en échange d'un loyer.

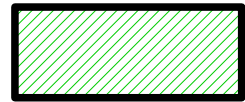
4. Sur le plan : **colorie en jaune** les terres de réserve, **hachure en vert** les tenures (espaces en blanc sur la carte), **colorie en rouge** le village de Montsalvy, **colorie en vert foncé** l'espace forestier, **colorie en bleu** le lac du Moulinier (lac du Moulin).



Légende



les terres de réserve



les tenures (espaces en blanc sur la carte)



le village de Montsalvy



l'espace forestier



le lac du Moulinier (lac du Moulin).

5. Quels sont les noms des terres de réserve ?

La Clémence, la Concristie (le corps du Christ).

6. A quoi font penser ces 2 noms ? Est-ce étonnant ?

Ils font penser à la religion chrétienne. Ce n'est pas étonnant car les seigneurs sont des religieux.

7. Doc. 5 page 71 : comment les seigneurs abbés faisaient-ils pour cultiver ces terres ?

Ces terres sont cultivées par le système de la corvée. Les paysans doivent travailler gratuitement de manière obligatoire.

Document 3.

« La pauvreté du sol excluait la culture du blé, celle du seigle, base de l'alimentation, donnait des rendements très faibles, trois pour un et quelquefois moins.[...] A cela, Montsalvy produisait des pois, des châtaignes, de la cire jaune et du blé noir. Par suite de la nature des herbages, les bovins étaient peu nombreux et l'essentiel de l'élevage concernait les moutons. [...] Les moutons étaient élevés principalement pour leur laine qui après avoir été cardée [*démêlée avec un peigne spécial : le carde*] et filée était utilisée sur place par les tisserands ».

D'après P.F. Aleil-Montarnal et R. Gaston-Crantelle, Montsalvy, *une cité de la Châtaigneraie Cantalienne*, 2005 page 23.

8. Que nous apprend ce texte sur l'exploitation des tenures ?

Les terres sont pauvres et ne permettent qu'une petite céréaliculture de seigle pour assurer la base de l'alimentation : le pain. En revanche, l'élevage du mouton semble plus important.

Document 4.

« Tous les grains devaient être conduits aux moulins du seigneur [abbé] et le pain cuit dans ses fours. [...] Selon la charte du 4 juillet 1281, Simon de Vielhmur « prebost del mostier de Montsalvy » perçoit un cens [...] sur les vins [mais aussi sur l'ensemble des autres productions agricoles]. Selon la convention passée en 1270 entre le seigneur abbé et Henry II de Carlat, celui-ci accordait sa protection aux marchands forains traversant sa seigneurie moyennant le paiement d'un « droit de guidage ».

D'après P.F. Aleil-Montarnal et R. Gaston-Crantelle, *Montsalvy, une cité de la Châtaigneraie Cantalienne*, 2005 page 23.

9. Quels sont les droits perçus par les seigneurs abbés sur leurs paysans ?

- Ils perçoivent une part sur les récoltes des tenures paysannes : le cens.
- Ils appliquent un péage sur la route de Rodez à Aurillac sur les marchandises de passage.
- Ils obligent les paysans à utiliser leurs fours et leurs moulins moyennant de l'argent. Ce sont les banalités.

Résumé.

Le **seigneur** est à la tête d'un **territoire** appelé **seigneurie**. Une seigneurie se compose d'un **village**, organisé autour du **château** et de **l'église**, de **terres cultivées** et de **forêts**.

Sur ce territoire, le **seigneur** a **plusieurs fonctions** :

- **militaire** : il doit protéger les habitants.
- **judiciaire** : il rend la justice.
- **financier** : il gère les revenus de ses terres.

Les **paysans** sont **soumis** au seigneur. Ils lui doivent **plusieurs taxes et impôts en échange de sa protection et du droit de culture des terres** : cens, banalités, corvées, ...

Certains paysans rattachés à la terre et ne peuvent pas quitter librement la seigneurie : ce sont les serfs. Les **paysans libres** (appelés « vilains ») sont **les plus nombreux**.